Edition n° 1190
Jeudi 27 novembre 2008

Télévision

LA REDEVANCE POUR TOUT LE MONDE !

Actuellement, sont soumis à la redevance audiovisuelle, tout français «imposable à la taxe d'habitation» et dont le «domicile est équipé d'un poste de télévision» ou de tout autre «dispositif de réception assimilé, par exemple, les magnétoscopes ou vidéo-projecteurs équipés d'un tuner» (cf. le site **impots.gouv.fr**).

Sauf que, la commission spéciale chargée d'étudier le projet de la future loi sur l'audiovisuel, actuellement débattue à l'Assemblée Nationale, a adopté lundi, un nouvel amendement, instaurant le paiement de la redevance audiovisuelle pour tous les abonnés à une offre triple-play !

Pire, un autre amendement, voudrait que soient également concernés par la redevance, les possesseurs d'ordinateurs capables de recevoir la TNT, autrement dit, équipés d'un tuner, qu'il soit interne ou externe...

Si le second amendement paraît légitime (quoi que), le premier semble vraiment injuste. Quid des abonnés situés à plusieurs kilomètres du répartiteur et qui ne peuvent recevoir la télévision par l'ADSL ? Et si le service est interrompu plusieurs mois, le redevance sera recalculée au prorata ? Et surtout, que dire par exemple des Freenautes non-dégroupés qui ne peuvent recevoir aucune chaîne sur leur télévision ?

Tout ça pour compenser le manque à gagner de la télévision publique quand la publicité y sera supprimée... Pourquoi ne pas la réduire plutôt que de la supprimer ? Une chaîne dépourvue de spot publicitaire est-elle vraiment plus attractive ? Bref, même au sein du parti politique au pouvoir, les avis divergent sur cette nouvelle loi, l'unanimité n'est pas là...

Bientôt concernés par la redevance les abonnés à une offre 3G illimitée, détenteurs d'un mobile compatible ?

*Source : **Le Figaro Economie***

Free

«C'EST QUOI LE CODE ?»

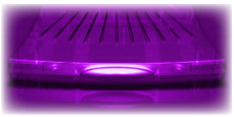

L'affaire ne date pas d'hier, mais aujourd'hui, elle prend des proportions presque démesurées... Depuis plusieurs années, la fondation pour le logiciel libre (en anglais FSF, sigle de Free Software Foundation), une organisation à but non lucratif, censée aider au financement du projet GNU et de la communauté du logiciel libre, accuse Free de ne pas respecter les conditions d'utilisation de ces logiciels, utilisés à l'intérieur de la Freebox.

Aujourd'hui, trois développeurs attaquent de façon plus virulente le deuxième FAI français : ils viennent de l'assigner en justice pour contrefaçon ! Pour eux, la Freebox est distribuée auprès des abonnés et de ce fait, les codes informatiques des logiciels libres utilisés, selon la licence actuellement en place, doivent être publiées et donc dévoilés au grand jour...

Seulement voilà, la Freebox n'est ni louée ni vendue aux Freenautes, elle reste la propriété insaisissable de Free et est simplement mise à disposition... De plus, la Freebox ne fonctionne que sur le réseau de Free, et qui plus est, que chez le Freenaute concerné... Et comme Xavier Niel le faisait savoir déjà en 2006, «tout est dit et est présent sur **ftp.free.fr** (qui d'ailleurs est probablement la première source de téléchargement de distribution Linux en France !)»

Les développeurs, au-delà de la publication du code, réclament 10 000 euros chacun, plus, 1 euro par Freebox en circulation !

Le risque, non seulement un pillage des codes par les concurrents, mais également, un risque certain de piratage du réseau... Qui pourrait vite devenir instable...

*Source : **http://www.universfreebox.com/article2095.html***

Télévision

TÉLÉVISION PERSONNELLE EN PERTE DE VITESSE...

Hier, le quotidien La Tribune, révélait que les 16 chaînes retenues pour être diffusées sur la TMP (pour Télévision Mobile Personnelle) avaient envoyé un ultimatum aux opérateurs mobiles quant au financement du nouveau réseau.

Censée être la télévision mobile de demain, la TMP était initiée en avril 2007 par le CSA, pour un coup d'envoi prévu pour le printemps prochain.

Seulement aujourd'hui, ni le réseau, ni les terminaux sont prêts ! De plus, ni les chaînes, ni les opérateurs n'arrivent à se mettre d'accord pour savoir qui paiera les 150 à 200 millions d'euros pour la construction d'un nouveau réseau de diffusion...

Dans la lettre que s'est procuré le quotidien, les chaînes demandaient que 87% des coûts, soient pris en charge par Orange, SFR et Bouygues. La filière de Vivendi n'a pas tardé à réagir puisqu'aujourd'hui, elle a exprimé «son incompréhension du modèle économique proposé»...

La TMP serait-elle déjà mort-née ? Lorsque l'on sait que plusieurs modèles de téléphones peuvent aujourd'hui directement capter la version «non-mobile» de la TNT et que ceux pouvant capter la TMP se compte sur un doigt, on en vient facilement à penser que oui...

*Source : **La Tribune***

Au format PDF, cette newsletter est cliquable. Les mots en gras cachent des liens hypertextes. Passez la main Acrobat Reader sur l'un de ces mots, un W apparaît. Cliquez. Vous êtes sur Internet ;-)
Toutes les marques de commerce, marques de service, logos et autres marques qui pourraient apparaitre dans cette newsletter appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

ASSOCIATION DES UTILISATEURS DE FREE
ADLH Newsletter